

# PETR DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

Séance du 29 novembre 2021

Préfecture de la Loire-Atlantique  
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Date de la convocation du Comité syndical: 22 novembre 2021  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents :  
Nombre de votants :

L'an deux mil vingt, le 29 novembre à neuf heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaient excusés : de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

XXXXXXXX

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE FAISABILITE MUTUALISEE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Pour financer l'étude de faisabilité de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique, le PETR du Pays de Retz reçoit le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 20 000€. Il est aujourd'hui proposer de compléter ce financement avec une demande de subvention au programme LEADER.

Le nouveau plan de financement serait le suivant.

<b>Plan de financement Leader (avant instruction réglementaire)</b>			
<b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>		<b>Recettes prévisionnelles</b>	
Etude de faisabilité	47 865, 00 €	Etat – DETR 2021 (42%)	20 000, 00 €
		Union européenne - FEADER (Leader) (38%)	18 292, 00 €
		Autofinancement PETR Pays de Retz (20%)	9 573, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 865, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 865, 00 €</b>

Entendu l'exposé du Président du groupe d'action locale du Pays de Retz,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier,
- **DECIDE** qu'en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, le différentiel sera pris en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz.

Publication effectuée le :  
Le Président



**PETR** du Pays de Retz  
44270 MACHECOUL

Préfecture de la Loire-Atlantique  
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier